

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2014201504050

Session / zitting :

20142015 (SO)

20142015 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 08/07/2015

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
11 M. Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie M. Classes moyennes, Indépendants, PME, Agriculture et Intégration sociale	133	10/08/2015

Les lacunes en gestion des PME.

Le Centre pour entreprises en difficulté (CED) a réalisé en 2014 environ 2 000 interventions et ce, rien qu'en région bruxelloise.

Les petites entreprises se trouvent assez souvent confrontés à des problèmes, tel le durcissement de la position des banques quant à l'octroi de crédit, que j'ai déjà évoqué par le passé, mais il ressort également que trop d'entrepreneurs ont des lacunes en gestion les entraînant à faire de graves erreurs en management.

Certaines causes comme la gestion de trésorerie lacunaire, de mauvais réflexes stratégiques, l'insuffisance de la force marketing, pas de compréhension fine des réseaux sociaux, peu de créativité à l'égard des nouveaux concurrents issus du web, ou encore la peur du changement, y sont évoquées.

1. Avez-vous pris connaissance du rapport de travail du CED?

2. Si oui, comptez-vous revoir la formation en gestion pour indépendants comme le réclame ledit centre?

LE MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DES INDEPENDANTS, DES PME, DE
L'AGRICULTURE ET DE L'INTEGRATION SOCIALE

Réponse à la question n° 133 du 8/07/2015 posée Madame Kattrin JADIN

J'ai effectivement pris connaissance de l'article de presse relatif au CED dans lequel celui-ci pointe notamment la formation en gestion pour indépendant (connaissance en gestion de base), qu'il juge inadaptée aux réalités et qu'il faudrait, selon lui, revoir en profondeur.

Compte tenu que l'exigence de connaissance en gestion de base, reprise dans la loi programme pour la promotion de l'entreprise indépendante du 10 février 1998, a été régionalisée le 1er juillet 2014, il n'appartient plus au gouvernement fédéral d'en revoir les critères.

Nous examinons cependant au niveau fédéral comment la formation financière des starters et des PME pourrait être soutenue et améliorée davantage mais les travaux en sont à leurs prémices. Une synergie avec les Ordres et instituts, les fédérations professionnelles et interprofessionnelles ainsi qu'avec des organes des formations régionaux pourrait être envisagée.

Dans ce cadre, j'analyse la piste d'une possibilité de déduction fiscale des formations.

Willy BORSUS